



Notre réf.: 06183/2025/CSG/EXR/Acting PRA V

15 mai 2025

Madame, Monsieur,

J'ai été récemment informée que M. David Hiriasia a quitté la direction du Service météorologique des Îles Salomon et, par extension, qu'il a renoncé au poste de président par intérim du Conseil régional V (Pacifique Sud-Ouest).

Aux termes de la [règle 11](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)), concernant les mesures à prendre si le président d'un conseil régional cesse d'être en mesure d'exercer ses fonctions ou n'est plus éligible à ces fonctions, le Vice-Président du Conseil régional, M. Laitia Fifita, qui est également Directeur des Services météorologiques des Tonga et Représentant permanent des Tonga auprès de l'OMM, remplit les fonctions de Président du Conseil régional V par intérim. Il est à noter que le vice-président agissant en qualité de président a les mêmes pouvoirs et obligations que le président.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Celeste Saulo
Secrétaire générale

Aux: Représentants permanents des Membres du Conseil régional V (Pacifique Sud-Ouest)

cc: Président par intérim du Conseil régional V (Pacifique Sud-Ouest)
Conseillers en hydrologie